Disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s

Tout savoir sur les démarches à effectuer sur monenfant.fr en tant qu'assistante maternelle

Une nouvelle loi inscrit le site monenfant.fr comme le site national de référence pour les assistantes maternelles.

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (Asap) de 2020 prévoit dans son article 100, l'obligation d'inscription et de déclaration des disponibilités des assistantes maternelles sur le site monenfant.fr

Cette obligation vaut à partir du 1^{er} septembre 2021 et fait du site monenfant.fr le site national de référence, vous obligeant à vous y inscrire et y indiquer vos disponibilités.

Vos obligations sur le site monenfant.fr

Vous devez créer un profil et renseigner vos disponibilités, à savoir :

- Les renseignements sur votre agrément
- Vos disponibilités
- Vos horaires
- Créez votre profil sur le site monenfant.fr
- Consultez <u>le tutoriel</u> pour vous aider à vous inscrire

Si vous souhaitez un rendez-vous individuel pour vous accompagner dans l'utilisation du site monenfant.fr, vous pouvez contacter l'équipe du Relais Petite Enfance : rpe@ville-lamadeleine [dot] fr par téléphone : 03 20 55 22 72.

rgba(255,255,255,1)

Relais Petite Enfance

9 rue des Gantois 59110 La Madeleine France

03 20 55 22 72 rpe@ville-lamadeleine.fr